

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.
Réclames 30
Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions rouges et noires, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.
1 an 16
6 mois 9
Poste :
1 an 35 fr.
6 mois 19
Tous mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

21 AVRIL 1882.

Chronique générale.

Environ mille communes (chefs-lieux de département, d'arrondissement ou de canton) ont eu à procéder, le 16, à des élections municipales complémentaires. Le Temps signale les caractères généraux de ce scrutin. Ce qui caractérise spécialement les élections municipales complémentaires qui ont eu lieu dimanche, c'est le nombre extraordinaire des abstentions.

A Lyon, à Marseille, à Rouen, les votants n'ont pas dépassé le dixième des inscrits. Il en est de même dans vingt ou trente localités importantes.

Dans « un grand nombre de villes », dit le Temps, il y a ballottage, faute de votants. A Arles, 292 votants sur 7,000 inscrits; à Villefranche, 422 sur 4,000. A Toulouse, personne. Quand ils s'en mêlent dans le Midi, ce n'est pas pour rire!

Nous n'avons pas la statistique complète du scrutin du 16: le Temps l'a sans doute en main. Lorsqu'on est près des dieux, c'est bien le moins qu'ils vous fassent quelques confidences. Mais d'un ton dolent il nous apprend les résultats qu'on ne peut taire, parce que Sens, Bar-le-Duc, Saint-Quentin, Roubaix, Dijon, Grenoble, Rouen, sont d'assez grandes villes pour que leurs faits et gestes ne restent pas sous le boisseau.

Donc, note dominante: — abstention. Division des républicains, entrée en lice des socialistes, succès des conservateurs, nous ne disons pas que tout cela nous soit indifférent, mais nous le négligeons pour ne retenir que le trait typique: l'abstention. Trait qui atteint en plusieurs endroits le sublime du comique. Pas de votants à Toulouse! On n'a jamais dû voir ça au Capitole.

Le Soleil dit, à propos des élections de dimanche: « L'abstention électorale nous attriste, parce qu'elle ne pourrait que faciliter l'avènement de la démagogie. »

La République Française supplie la Chambre de donner pour chefs aux instituteurs, non les recteurs, mais les préfets, qui seuls sont capables de tenir tête aux hostilités locales contre la nouvelle loi sur l'enseignement.

Point de ministre, point de majorité, dit la Paix; voilà à quoi aboutit la politique en l'air préconisée par M. Lockroy.

La résistance à la loi sur l'enseignement primaire vient de recevoir un commencement d'exécution.

M. Thirio-Montauban, député de Bergerac, a fait ouvrir, à ses frais, une école primaire libre à Villefranche-de-Lonchapt.

Un vicaire d'une des paroisses de Bordeaux, chargé d'enseigner le catéchisme aux enfants de la première communion, attendait récemment ses jeunes élèves à l'heure accoutumée; un grand nombre manquaient à l'appel.

Vers la fin du catéchisme, les absents arrivèrent, et comme le vicaire les interrogeait sur les motifs de leur retard: « On nous a retenus à l'école, lui répondit l'un d'entre eux, afin de nous apprendre à chanter la Marseillaise. »

Voilà ce que M. Ferry appelle l'école « neutre. »

L'Alsacien-Lorrain nous apprend que, sur 2,385 jeunes gens inscrits sur les tableaux de recrutement, dans la circonscription de Ribeauvillé, 4,266 n'ont pas répondu à l'appel de leur nom lors des opérations de la révision.

Ainsi, la moitié des jeunes gens de ce can-

ton a préféré s'expatrier que servir sous les drapeaux de l'Allemagne.

La France doit son hommage à ses fils qui n'ont point accepté la nouvelle patrie et qui reviennent obstinément à celle d'autrefois.

La France, humiliée par les hontes suprêmes que lui inflige aujourd'hui la Révolution, plus encore que par l'amer souvenir de ses échecs militaires et du démembrement qui l'a déchirée, saluera ces fidélités obstinées, ces fois simples et robustes que n'ont point découragées nos décadences républicaines, et qui ne désespèrent pas de la régénération.

Les catholiques nantais ont rédigé la protestation suivante que nous nous empressons de reproduire:

PROTESTATION

« La loi sur l'enseignement primaire est promulguée.

« Ce n'était pas assez que le gouvernement de la République jetât nos religieux sur la rue, comme de vils malfaiteurs; ce n'était pas assez que nos aumôniers fussent enlevés à nos soldats; que nos religieuses, ces anges de la charité, fussent chassées des hôpitaux; il a fallu que nos gouvernants s'attaquassent à ce qu'il y a de plus faible et de plus sacré en ce monde, l'ENFANCE!

« L'enfant, pour lequel le paganisme lui-même réclamait le plus grand respect, le gouvernement républicain ne l'a pas respecté. Il ne veut plus que le nom de Dieu soit prononcé dans l'école; on enlève son image aux regards de nos enfants et il est défendu aux maîtres de leur enseigner la science-maitresse de la vie, la RELIGION.

« Nous, pères de famille et mères chrétiennes de la ville et du diocèse de Nantes, nous protestons de toute la force de nos cœurs indignés, contre cet outrage fait à ce que nous avons de plus cher au monde.

« Mais ne croyez pas, ô vous qui gouvernez la France, ne croyez pas que notre pro-

testation sera stérile et s'évanouira comme un vain bruit de paroles retentissantes.

« Non, vous n'aurez pas l'âme de nos enfants!

« Vous avez voulu la guerre, nous l'acceptons.

« Partout où votre influence néfaste tentera de corrompre l'âme de nos enfants, nous serons là.

« Nous serons là dans vos Commissions scolaires pour défendre nos amis, les ouvriers et les paysans. Avec nos souscriptions, nous paierons leurs amendes. A côté de vos établissements, nous fonderons des écoles libres. Ce catéchisme que vous repoussez, nos femmes et nos filles l'enseigneront à ces chers enfants. L'image de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que vous chassez de l'école, elle y rentrera attachée sur leur poitrine par les mains d'une mère chrétienne, et nous verrons si vous aurez l'audace de l'arracher.

« Non, vous n'aurez pas l'âme de nos enfants!

« Encore une fois, nous, pères de famille et mères chrétiennes, nous protestons en poussant ce cri de ralliement:

« POUR DIEU ET POUR LA PATRIE. »

La laïcisation

DES HOPITAUX DE PARIS

Paris, le 18 avril 1882.

Monsieur le directeur,

La vigoureuse protestation de M. le docteur Desprès contre les agissements du directeur de l'Assistance publique au sujet des nouvelles mesures de laïcisation, me décide à vous dire ce que je sais et ce que je pense de ces agissements et de ces mesures qu'on ne saurait trop signaler à la réprobation des honnêtes gens. Ma lettre complétera et confirmera celle du vaillant défenseur des religieuses hospitalières.

Rappelons d'abord, en peu de mots, l'his-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLAT.

VII
HEURES D'ATTENTE.

(Suite.)

Les réponses sèches et brèves de Maxime s'enfonçaient comme autant de coups de couteau dans le cœur de la pauvre femme.

— Je veux aller près de lui, dit-elle enfin.

— Je venais vous chercher. Partons!

— Non, dit Jeanne après un moment de réflexion; je partirai tout à l'heure avec Trubert. Mais, auparavant, je veux tout savoir. Trubert, ajouta-t-elle, montez avec nous et tenez-vous à portée de ma voix.

Puis, se tournant vers Deris, dans les yeux duquel cette recommandation avait fait luire un éclair de colère:

— Venez, dit-elle.

Et, suivie de Deris, elle prit le chemin de son appartement, comprimant avec sa main les battements de son cœur.

Quel épouvantable réveil, en effet, à ce rêve de

bonheur et d'avenir qu'elle faisait quelques heures auparavant!

Son mari déshonoré! Non, ce n'était pas vrai! Comme le disait Trubert, on mentait. Mais pourquoi ce mensonge? René était aimé et estimé de tous. Qui avait pu inventer de propager en si peu de temps cette fable d'infamie?

Dans quel but?

Jeanne ne comprenait pas... mais ce qu'elle ne voulait pas admettre, c'est que son mari pût être coupable.

René, l'honneur, la loyauté, la dignité même, avoir... volé!

Allons donc!

Presque rassurée par l'exagération même de l'accusation, elle s'assit au chevet de son enfant endormi en indiquant un siège à Maxime:

— Parlez, dit-elle.

Au dehors, la tempête grondait toujours et ses éclairs venaient par instants jeter leur lueur livide sur le visage déjà bien pâle de la jeune femme.

C'est qu'à mesure que Maxime avançait dans le récit de cette horrible journée, Jeanne se sentait de moins en moins la force de se débattre contre l'épouvantable vérité.

Les détails donnés par Maxime étaient si précis, l'absence prolongée de Montméral si inexplicable, qu'il fallait bien que les bruits qualifiés de *menteries* par Trubert fussent fondés.

C'est la honte qui tenait René éloigné de sa femme!

D'ailleurs, Maxime enveloppait son récit de tant de compassion pour Jeanne, de tant d'apparent intérêt pour René, il offrait si généreusement son entremise et sa bourse pour étouffer ce qu'il nommait « cette malheureuse affaire », que Jeanne sentait décroître sa méfiance et sa crainte vis-à-vis de Maxime en même temps que la certitude de la culpabilité de son mari entraînait malgré elle dans son âme.

Tout à coup, une pensée affreuse lui vint.

— Oh! mais, je le connais! s'écria-t-elle. Il ne survivra pas à cette honte. Mon Dieu! pourvu qu'il ne soit pas déjà trop tard. Partons, partons... Et lui, ajouta-t-elle en jetant un regard sur le petit lit où Jean dormait. Oh! il doit venir aussi. Ce ne sera pas trop de nous deux pour le forcer à vivre. Il faut qu'il sache tout de suite que sa femme et son enfant le chérissent toujours, qu'ils partageront tout avec lui, malheur, infamie s'il le faut!

— Comme elle l'aime! murmura Maxime.

« Bah! se dit-il après une seconde de réflexion où peut-être le remords s'était fait jour, ce sont là de beaux mots. La misère, l'isolement, le déshonneur de René triompheront bien vite de ce grand dévouement. D'ailleurs, il est trop tard maintenant pour reculer. Je la veux et je l'ai! »

Et comme Jeanne, après avoir habillé à la hâte

le petit Jean et jeté un voile sur sa tête, lui tendait la main pour l'inviter à la suivre, il prit cette main, la baisa en disant:

— Du courage! Mon amour que vous avez repoussé jadis s'est changé en une profonde et respectueuse amitié. Cette amitié, je ne vous l'ai point offerte quand vous étiez heureuse; vous n'en aviez pas besoin. Le malheur vient. Elle est à vous et je vous le prouverai bientôt.

— Ah! oui, fit Jeanne, sur le visage de laquelle cette illusion, la seule que Maxime eût jamais faite au refus qu'elle lui avait opposé six ans auparavant, avait amené une légère rougeur. Sauvez René, et vous trouverez en moi l'affection la plus tendre et la plus reconnaissante.

— Je l'espère bien, se dit Maxime en répondant à la pression enfiévrée de la main de la jeune femme.

Puis, tout haut:

— Soyez tranquille! dit-il.

Le jour était venu, un de ces jours blafards qu'Alger voit si rarement. Trubert, sur l'ordre de sa maîtresse, avait « frété », comme il le disait, une de ces carrioles tenant le milieu entre la télégue russe et le corricolo napolitain qui servent aux colons des environs d'Alger pour venir aux marchés et aux fêtes de la ville.

Maxime, Jeanne et son fils y monteront et bientôt vinrent s'arrêter devant la maison que Maxime

torique des faits qui ont marqué la laïcisation des hôpitaux.

Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ayant été, en décembre 1880, expulsées, sans motif, de l'hospice des Ménages et de l'hospice La Rochefoucauld, le président du conseil de surveillance de l'Assistance publique et trois de ses collègues crurent devoir se retirer, en protestant contre une mesure qui ne leur paraissait nullement justifiée, et qui, d'ailleurs, avait été prise sans que l'administration eût, conformément à la loi, consulté le conseil. Cette démission, due à des scrupules si respectables, fut suivie du renouvellement partiel du conseil, dont la majorité, devenue plus docile aux influences administratives, se prononça, peu de temps après, en faveur de la laïcisation des établissements hospitaliers.

On n'a point oublié les protestations du corps médical des hôpitaux de Paris qui, à l'exemple de M. le docteur Armand Desprès, chirurgien de la Charité, et de M. le professeur Potain, médecin de l'hôpital Necker, s'élevèrent avec énergie contre la substitution des surveillantes laïques aux Sœurs hospitalières. On peut dire que le corps médical s'est prononcé unanimement, puisque sur cent quarante membres qui le composent, c'est à peine si l'on compte huit ou neuf dissidents.

Peu de mois après, le Sénat, sur l'interpellation de M. Lambert de Sainte-Croix au ministre de l'intérieur, se prononça dans le même sens en adoptant, par 435 voix contre 403, l'ordre du jour suivant : « Le Sénat, convaincu que l'Assistance publique de la Ville de Paris ne saurait, sans compromettre les intérêts qui lui sont confiés, se priver des services rendus par les Sœurs de tout ordre dans ses établissements hospitaliers, passe à l'ordre du jour. (Séance du 30 mai 1884.) »

L'avis si compétent du corps médical des hôpitaux, la volonté du Sénat, si clairement manifestée, n'ont pas même été pris en considération par M. Quentin. Quelques mois après le vote du Sénat, les Sœurs de Sainte-Marthe s'étant volontairement retirées de l'hôpital Saint-Antoine, il s'empressa de les remplacer par des surveillantes laïques. Mais c'était aller trop lentement au gré des conseillers municipaux qui, au su et au vu de tout le monde, dirigent l'administration de l'Assistance publique.

Dans le rapport présenté, en décembre dernier, au conseil municipal de Paris, sur le projet de budget de cette administration pour 1882, M. Bourneville s'exprimait en ces termes : « M. Quentin a déclaré à votre 8^e commission qu'il saisirait, dans quelques jours, le conseil de surveillance de la laïcisation de l'hôpital Tenon et de l'hôpital de Lourcine. Cette transformation serait opérée en mars ou avril 1882... Aussi, comptant sur l'opinion bien arrêtée de M. Quentin de laïciser tous les établissements hospitaliers, votre commission est-elle persuadée que, dans un an, elle n'aura que des félicitations à adresser à l'administration. »

Maintenant tout s'explique. Le terme fixé par M. Bourneville et les autres jacobins du pavillon de Flore étant arrivé, il a bien fallu s'exécuter; et c'est pourquoi nous allons

habiter à Alger.

— Appelez M. Montméral, dit Maxime au domestique qui vint ouvrir.

— Hélas ! monsieur, M. Montméral n'est plus ici. On est venu le chercher, il y a un quart d'heure, pour le conduire à la prison militaire.

Jeanne, brisée, s'affaissa sur le seuil.

VIII

L'ENFER DE CHEROP-EUB-RO.

A l'est de la Médjah, cette grande plaine renfermée entre les zones montagneuses de l'Atlas et du Sahel, et que les Arabes ont nommée, en raison de sa fertilité, « la Mère du pauvre », se dressent deux collines qui commandent le cours du Boudouaou.

Au fond du ravin qu'elles forment, coule un filet d'eau auquel les colons de la Médjah prêtent de grandes propriétés médicales.

Ce ravin fut, en 1837, le théâtre d'une lutte ardente entre le 2^e léger, alors sous les ordres du général Damrémont, et quelques tribus de l'Isser.

Les Arabes y furent écrasés. Leur sang rougit l'eau de la petite source à laquelle les indigènes ont donné depuis ce combat, dans leur langue si expressive, le nom de Cherop-eub-Ro (Bois et t-ou !)

(A suivre.)

voir l'Assistance publique continuer, à l'hôpital Tenon et à l'hôpital de Lourcine, cette opération inique et vraiment barbare qu'on appelle la laïcisation des hôpitaux. M. le docteur Desprès assure que « le directeur de l'Assistance publique et la majorité du conseil de surveillance ont refusé tout examen de la question. » Cela ne nous étonne pas, car les deux hôpitaux qu'on veut laïciser auraient dû être les derniers auxquels pouvait s'appliquer une pareille mesure.

En effet, si nous examinons, à ce point de vue, la situation des deux établissements dont il s'agit, voici d'abord dans quelles conditions se trouve placé l'hôpital Tenon.

Il y a quatre ans à peine que le conseil de surveillance, saisi, au moment même de l'ouverture de ce nouvel établissement, de la question de savoir s'il devait être desservi par une congrégation hospitalière ou par des surveillantes laïques, s'était prononcé en faveur des religieuses par un avis fortement motivé et pris, si je ne me trompe, à l'unanimité. C'est pour se conformer à cet avis que l'Administration a appelé les Sœurs de Saint-Vincent de Paul à desservir l'hôpital Tenon. Pourquoi donc revenir aujourd'hui sur cette décision, après que les Sœurs se sont acquittées de leur tâche à la satisfaction de tous, alors que rien ne peut justifier leur renvoi ?

Un autre motif, d'un ordre moins relevé, mais peut-être plus embarrassant pour l'administration hospitalière, s'oppose à la laïcisation. Ainsi que l'a fait remarquer fort justement M. le docteur Desprès, le quartier affecté aux religieuses ne convient nullement, par la distribution intérieure des locaux, à des surveillantes laïques, presque toutes mariées et mères de famille. A chaque ménage, il faut au moins trois pièces : cuisine, salle à manger et chambre à coucher ; tandis qu'une petite cellule suffit à chacune des Sœurs, avec une salle à manger et une cuisine pour toutes. Une nouvelle appropriation des bâtiments est donc indispensable avant qu'on puisse installer les surveillantes laïques. La dépense est évaluée, dit-on, à cent mille francs ; appliquée à un hôpital neuf, qui a déjà coûté près de dix millions, elle constitue un scandaleux gaspillage des deniers publics, alors surtout qu'elle n'est imposée par aucune nécessité urgente, que dis-je ! par aucun motif avouable.

Dans ces circonstances, qui s'opposent si puissamment à la laïcisation de l'hôpital Tenon, le lecteur demandera sans doute pourquoi cet établissement se trouve soumis à cette mesure de préférence à tous ceux qui sont encore desservis par des ordres religieux ? Uniquement pour donner satisfaction aux passions anti-religieuses et aux rancunes du conseil municipal qui avait réclamé sa laïcisation avec de vives instances pendant plusieurs années et qui avait vu sa demande repoussée par le conseil de surveillance. C'est donc pour offrir la vaine satisfaction d'une revanche à ses amis du pavillon de Flore que M. Quentin va priver les six cents malades de l'hôpital Tenon des soins si dévoués des Filles de la Charité et dépenser en pure perte une somme de cent mille francs.

Depuis huit jours, la décision du directeur de l'Assistance publique est connue des administrateurs, des médecins et de tout le personnel de l'hôpital ; et si les Sœurs n'ont pas encore reçu congé, c'est que les locaux destinés aux surveillantes laïques ne peuvent être appropriés à leur usage avant juin ou juillet. En attendant, les Sœurs vont rester, pendant plusieurs mois, dans la situation la plus fautive, sans autorité et sans prestige aux yeux des gens de service, des employés de tout grade et des malades eux-mêmes. Il faut vraiment toute l'abnégation, tout le dévouement des Filles de Saint-Vincent pour continuer leur mission dans des conditions pareilles !... Mais dans la bataille incessante qu'elle livre à la maladie et à la mort, la Sœur d'hôpital est comme le soldat : elle ne peut désertir son poste.

S'il est un hôpital que l'administration aurait dû soustraire à l'odieuse envahissement de M. Bourneville et de ses élèves laïques, c'est celui de Lourcine, affecté au traitement des vénériennes. Tous les administrateurs, tous les praticiens qui ont eu à s'occuper de cette catégorie de malades, affirmeront avec nous que le service ne peut être confié qu'à des religieuses.

M. le docteur Desprès l'atteste, et son témoignage est d'un grand poids, puisqu'il a été, pendant six ans, chirurgien de cet établissement. Pourquoi le conseil de surveillance n'a-t-il pas, avant de se prononcer,

réclamé l'assistance des médecins actuellement chargés de ce service spécial ? N'eût-il pas été convenable de leur demander s'ils croyaient pouvoir se passer du dévouement des quinze religieuses de la Compassion qui, par le respect qu'elles imposent à ces malheureuses, assurent, dans cet établissement, le bon ordre et le succès du traitement médical ?

Mais j'oubliais que la majorité du conseil de surveillance s'est refusée à tout examen de la question... En présence de cette situation, il est aisé de s'expliquer l'importance de la minorité, car, si nous sommes bien informés, les sept opposants seraient MM. Emile Ferry, maire du IX^e arrondissement, président du conseil ; Leblond, sénateur ; Félix Voisin, conseiller à la cour de cassation, délégué de la cour ; de Salverte, maître des requêtes, délégué du conseil d'Etat ; les docteurs Moutard-Martin et Nicaise, délégués du corps médical des hôpitaux, et Nast, l'un des cinq membres nommés par le ministre de l'intérieur. Si MM. Thulié et Sigismond Lacroix, membres du conseil municipal, avaient eu la loyauté de se récuser dans un débat où l'intérêt de ce corps est directement engagé, les opposants auraient été en nombre égal avec les partisans de la laïcisation, et la mesure se trouvait rejetée. Mais qu'importe ? Dans les conditions où elle a été prise, j'ose dire qu'elle est jugée pour tous les honnêtes gens.

Un ancien Administrateur des Hospices de Paris.

ALGÉRIE et TUNISIE.

Alger, 19 avril, soir.

Le général Saussier et le général Delebecq sont arrivés à Saïda. Ils reviennent de Méchéria où ils étaient allés assister à l'inauguration du chemin de fer. On croit que la ligne sera prolongée jusqu'à Aïn-Sefra.

Tunis, 19 avril.

Le général Philebert a reçu, le 42 avril, la soumission d'une fraction de la tribu des Mézariques, dont le territoire est situé au sud-ouest de la Tunisie, tout près de la frontière algérienne. Il devait accorder l'aman, le 16 avril, à une autre fraction de cette tribu, sur la demande qui en avait été faite par plusieurs chefs.

Le retard apporté dans la soumission des Querghamma est dû au farik de Tripoli qui, ayant appris que les conditions de l'aman devaient être réglées à bref délai, a envoyé des émissaires annoncer aux Querghamma la prochaine entrée en Tunisie d'une armée turque commandée par le farik lui-même.

Les dissidents, comptant sur cette promesse, ont suspendu les négociations entamées avec l'autorité militaire ; mais on assure que, se voyant trompés par ceux qui les ont toujours poussés à la révolte, ils sont décidés aujourd'hui à faire une soumission complète.

Tous les Arabes qui, après avoir lutté contre nous lors de la dernière insurrection, se sont réfugiés au sud de la Tunisie, se trouvent dans une profonde misère et cherchent les moyens de regagner leurs tribus respectives.

On assure qu'une colonne doit être envoyée prochainement à Zargis dans le but d'empêcher le débarquement des approvisionnements que les balancelles apportent aux dissidents.

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — Maclean, qui a tiré sur la voiture de la Reine, a été déclaré atteint de folie et acquitté.

— Une explosion de feu grisou a eu lieu mercredi matin dans la houillère de West-Hanley, près de Darlington. Vingt mineurs ont été tués.

La Presse de Vienne annonce que des négociants dignes de foi, venus de Moscou, ont apporté à Vienne la nouvelle que quatre-vingt ouvriers employés dans la cathédrale Uspansky ont été arrêtés le dimanche de Pâques, par suite de la découverte d'une mine pratiquée au-dessous de cette cathédrale, dans laquelle doit avoir lieu le cou-

ronnement du Czar. A cause des recherches ordonnées pour vérifier s'il n'existe pas d'autre mine, il n'a pas été célébré de service divin le dimanche de Pâques dans l'église mentionnée.

Le même journal apprend que le comte Loris Mélikoff a été mandé à Saint-Petersbourg, par télégraphe, pour donner son avis au sujet des mesures de précaution à prendre lors du couronnement du Czar.

Ces nouvelles confirment tout ce que nous avons déjà dit des complots nihilistes qui se préparent pour cette cérémonie nationale.

— D'après une dépêche de Moscou, publiée par la Gazette de Francfort, le bruit courait à Moscou que le prince Obolensky, envoyé à Saint-Petersbourg pour inspecter le Kremlin récemment murés à son extrémité.

Le travail a été exécuté ouvertement et plein jour, et il a été impossible de découvrir la personne qui l'a ordonné.

En ouvrant la galerie, on y a découvert une grande quantité de dynamite.

— On télégraphie de Berlin au News : « Le Czar a trouvé sur son bureau un letre émanant du comité nihiliste et le menaçant de mort s'il n'accorde pas une constitution à la Russie avant son couronnement »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 avril. — La Bourse n'a pas beaucoup changé depuis, nous retrouvons à peu de chose près les mêmes dispositions.

Les réalisations sur nos fonds publics persistent encore.

Le 3 0/0, 84.05 et 83.95. L'amortissable, 84.10 et 84.10. De 118.40 le 5 0/0, descend à 118.30.

La politique extérieure exerce une manœuvre sur l'Egypte 6 0/0 qui faiblit à 348.75, les autres fonds étrangers sont fermes.

L'Italien monte à 91.20. Le Turc fait 43.20.

Les actions de nos institutions de crédit sont meilleures. Le bilan de la Banque de France donne une augmentation de 7,694,000 fr. d'or et 3,828,000 d'argent.

Les achats sur les actions et obligations de Crédit Foncier sont très-suivis ; les obligations foncières 4 0/0, émises à 480 fr., offrent toutes les conditions d'un bon placement par leur sécurité incontestable et par leur revenu.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie maintiennent à 570. On sait que la société a construit à Grenelle de nouveaux entrepôts qui sont remplis de marchandises ; les avances consenties pendant les neuf premiers mois de cet exercice s'élèvent à 115 millions. Acheter cette valeur à cours actuel, nous paraît faire œuvre de sage voyance.

Le Crédit Lyonnais voit l'épargne poursuivre ses achats sur ses actions : on cote 780 ; à ce prix, c'est un excellent placement qui offre toute sécurité pour le présent et l'avenir.

La Société Française Financière conserve une allure excellente au cours de 1,025 ; nous avons déjà dit que cette société ne pouvait que gagner par l'élévation des prix plus élevés.

Le marché des Bons de l'Assurance Financière est assez animé ; on sait que ces titres sont garantis par des rentes françaises et qu'ils sont remboursables à 2,500 fr.

Le Gaz et le Suez sont faibles.

Quant aux actions de chemins de fer, elles ont le meilleur courant d'achats : Lyon, 1,797.50 ; Orléans, 1,300.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante aux commandants de corps d'armée et aux préfets, au sujet des opérations préliminaires de l'appel des volontaires d'un an en 1882 :

« Afin de vous mettre à même d'éclaircir dès à présent les jeunes gens qui voudront contracter l'engagement conditionnel pendant un an en 1882, j'ai l'honneur de vous faire connaître les dates auxquelles s'effectueraient les opérations relatives au volontariat.

» Du 4^e juillet au 26 août, tous les jeunes gens qui, à un titre quelconque, ont été mandés à jouir du bénéfice du volontariat, doivent déposer une demande écrite à la préfecture du département où ils veulent s'engager.

» Cette obligation est la même : Pour les jeunes gens qui se trouvent dans les conditions de l'article 53 de la loi du 27 juillet 1872 ;

» Pour ceux qui ont à subir l'examen prescrit par l'article 54 de la même loi ;

» Et pour ceux qui, après avoir été déclarés sursis l'année dernière pour cause d'infirmité physique, ont été en révision, et se trouvent ainsi dans le cas d'être assimilés aux engagés conditionnels.

Passé le 26 août, aucune demande ne sera admise, et les jeunes gens appartenant par leur âge à la classe de 1882 qui ne se seront pas fait inscrire dans les délais fixés, seront tenus, suivant leur numéro de tirage, à toutes les obligations de service imposées par la loi.

Les commissions d'officiers de troupe à cheval chargées d'examiner les jeunes gens sous le rapport de leurs connaissances en équitation, fonctionneront également du 4^{er} juillet au 26 août inclus.

La composition écrite qui, d'après les prescriptions de l'article 4 du décret du 10 mai 1880, est éliminatoire, aura lieu dans toute la France le 28 août, à 8 heures précises du matin.

La date à laquelle commenceront les examens oraux, ainsi que celle des engagements et de la mise en route, seront fixées ultérieurement.

Je prie les préfets de donner à la présente circulaire toute la publicité dont ils disposent.

Voici, sur les mouvements qui doivent s'opérer pour les troupes du corps d'occupation de Tunisie, les renseignements que l'avenir militaire croit pouvoir donner comme certains :

Bataillons restant en Tunisie.	
1 ^{er} corps d'armée, 33 ^e , 43 ^e .	
1 ^{er} — 37 ^e , 42 ^e .	
2 ^e — 41 ^e .	
3 ^e — 40 ^e , 105 ^e .	
4 ^e — 46 ^e .	
5 ^e — 77 ^e , 125 ^e .	
6 ^e — 25 ^e , 10 ^e .	
10 ^e — 19 ^e , 137 ^e .	
11 ^e — 14 ^e , 107 ^e .	
12 ^e — 38 ^e , 92 ^e .	
13 ^e — 122 ^e , 143 ^e , 27 ^e chass.	
16 ^e — 20 ^e , 83 ^e , 29 ^e chasseurs.	
17 ^e — 6 ^e , 48 ^e .	
18 ^e —	

Bataillons dirigés sur l'Algérie.	
4 ^e — 417 ^e , 130 ^e .	
11 ^e — 93 ^e , 116 ^e .	

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

SCRUTIN DE BALLOTTAGE DU 23 AVRIL.

Malgré tous les bruits répandus, le scrutin de ballottage aura lieu après-demain dimanche. L'arrêté préfectoral annoncé ne peut concerner que les élections en remplacement des 24 conseillers démissionnaires, à moins que cet arrêté ne prononce la dissolution, et nous nous demandons pourquoi. Une dissolution n'a aucune raison d'être.

MM. Le Breq et Lorrain-Hublot maintiennent leur candidature pour ce scrutin.

Nous ne saurions trop répéter que l'abstention est coupable, et nous engageons plus que jamais à ne pas désertir une lutte dans laquelle une différence de quelques voix peut assurer la victoire.

MM. Le Breq et Lorrain adressent aux électeurs la lettre suivante :

MESSIEURS LES ÉLECTEURS,

Honorés par vous au scrutin dernier d'un grand nombre de suffrages, nous nous représentons au ballottage de dimanche prochain.

Nous affirmons, quoiqu'on ait pu dire, que notre candidature n'a aucun caractère politique et que nous ne voulons la placer que sur le terrain municipal.

Un mot maintenant sur ce qui vient de se passer à Saumur.

Dimanche, vous avez élu notre ami, l'honorable docteur Besnard. A la suite de cette nomination, la municipalité, presque tout entière, a donné sa démission.

Pourquoi a-t-elle fait un pareil accueil à un homme si universellement estimé ?

Pourquoi, si un certain changement s'est produit dans l'opinion publique, M. le Maire et les démissionnaires qu'il a entraî-

nés n'en veulent-ils pas tenir compte, et remettent-ils à leurs électeurs, avant le temps de son expiration, le mandat qui leur avait été confié ?

Vous apprécierez, messieurs.

Quant à nous, maintenant notre candidature, nous nous plaçons derrière l'honorable M. Besnard et nous comptons sur vos suffrages pour nous aider à le soutenir.

G. LE BREQ. LORRAIN-HUBLOT.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

La Musique municipale commencera ses concerts d'été dimanche prochain, à 4 heures du soir, dans le Square du Théâtre.

Programme.

1. *Le Patriotique*, pas redoublé... E. FAVRE.
2. *Le Trouvère*, fantaisie... VERDI.
3. *Palais-Royal*, polka... X.
4. *L'Africaine*, fantaisie... MEYERBEER.
5. *Le Tambour-Maitre*, allegro... E. FAVRE.

Le Chef de musique, V. MEYER.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

La partie essentielle de la séance de mercredi a été la discussion et le vote du vœu formulé par la droite du Conseil général en faveur de l'abrogation de la loi du 28 mars 1884, sur l'instruction primaire.

Après le défilé du menu fretin des affaires courantes, la parole a été donnée à M. le comte de Maillé dont le rapport approuvé par la majorité de la commission conclut à l'adoption de ce vœu, basé sur l'émotion fâcheuse produite dans tout le pays par le vote et la promulgation de la loi en question et tendant à l'abrogation de cette loi, dans le plus bref délai possible.

M. le préfet a demandé au Conseil de rejeter ce vœu, dont il serait forcé de poursuivre l'annulation, s'il était émis.

Il convient de noter la contre-proposition développée par M. Varailhon et tendant tout au contraire à ce qu'un vœu fût émis en faveur du maintien de la loi, et que des remerciements fussent adressés aux pouvoirs publics en raison de l'adoption de la loi. — Cette contre-proposition, pour laquelle une demande de scrutin avait été formulée, a été retirée par son auteur.

La gauche du Conseil a, de son côté, signé aussi une demande de scrutin public sur le vœu de la droite.

Il y a été procédé, et le vœu a été adopté par 20 voix contre une, sur 24 votants.

Ont voté pour : MM. Oriolle, Chevalier, de Mieulle, de Chemellier, de Soland, Richou, Bineau, Grignon, Gigot, Bruas, le comte Hector, comte de Durfort de Civrac, comte de Maillé, Arnous-Rivière, de la Blottais, du Reau, général de Rochebouët, comte de Terves, Guibourd et général marquis d'Andigné.

A voté contre : M. Bury.

Se sont abstenus : MM. Maillé, Robert, Suaudeau, Haran, Marie-Baudry, Benoist, Grimoux, Gennevraye, Varailhon, Janvier de la Motte.

Absents : MM. de la Bourdonnaye, Gaillard, Bilbille.

Notons un incident du vote, qui a eu le don de réjouir l'Assemblée : M. Louis Janvier de la Motte — le percepteur sans perception que l'on sait — s'étant aperçu de l'abstention de tous ses collègues de la gauche, a déclaré avoir voté sans voter, c'est-à-dire avoir déposé un bulletin bleu dans l'urne, alors qu'il avait l'intention de s'abstenir.

Le Conseil général a, en outre, adopté un vœu en faveur du maintien de la Cour d'appel d'Angers.

Le Conseil, ayant épuisé son ordre du jour, a terminé ses travaux.

(Journal de Maine-et-Loire.)

HYPOCRISIE.

Un correspondant du département de Maine-et-Loire nous signale un fait tellement extraordinaire d'hypocrisie officielle que nous devons assurer à nos lecteurs, avant de publier ce fait, que notre correspondant est parfaitement digne de foi.

M. l'inspecteur primaire se rend à une école de filles tenue par des Sœurs.

« Ma sœur, dit-il, désormais vous n'enseignerez plus le catéchisme aux enfants, vous m'entendez bien ? »

De là, M. l'inspecteur se rend à l'école des garçons tenue par un laïque.

« Monsieur l'instituteur, dit-il, vous pouvez continuer à enseigner le catéchisme aux enfants ! »

On voit bien que l'exclusion du catéchisme des programmes d'enseignement fera désertir l'école.

On voudrait que l'odieuse de cette mesure retombât d'abord sur les écoles chrétiennes avant de tomber sur les écoles laïques. On voudrait tromper les populations.

Nous dévoilons ces agissements pour qu'on ne s'y laisse pas prendre. (Etoile.)

DÉPART DE TROUPES.

Par suite d'une décision de M. le ministre de la guerre, le détachement du 77^e — complété par celui du 135^e, qui est incorporé — destiné à compléter le bataillon détaché en Tunisie, quitte Angers aujourd'hui vendredi, par les voies ferrées, à 3 heures 40 du soir, pour arriver à Tours à 6 heures 50.

A son arrivée à Tours, il sera réuni à trois autres qui arriveront dans cette ville, à peu près à la même heure. Ces détachements viennent de Poitiers (125^e), de Brest (49^e) et de Guingamp (48^e).

Les quatre contingents réunis repartiront de Tours le même jour à 8 heures 20 du soir pour se rendre à Marseille, où ils seront embarqués le 24 avril.

Tours.

Hier, le 48^e bataillon de chasseurs a quitté la garnison de Tours pour aller séjourner au camp du Ruchard. Cette mesure inattendue a été prise pour soustraire les militaires à une épidémie dite l'Oreillon, qui sévit depuis quelques jours à la caserne des Récollets, occupée par ce bataillon.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

A Chartres, deux conservateurs ont été élus dimanche conseillers municipaux, battant piteusement leurs concurrents radicaux. Parmi ces derniers se trouve un ancien médecin de campagne qui cherche vainement une popularité qu'il n'obtiendra jamais.

Faits divers.

LE VOL DE L'HÔTEL DES POSTES.

L'enquête sur le vol audacieux de l'hôtel des Postes est poussée avec une grande activité par M. Hubert, juge d'instruction, M. Macé, chef de la sûreté, et M. Kuehn, commissaire de police.

Il reste établi que le vol a été commis par plusieurs individus, tout au moins deux. L'armoire fracturée n'aurait pu l'être par un seul individu.

On a retrouvé à côté de cette armoire un couteau-serpente dont se servent les facteurs pour couper les ficelles destinées au serrage des paquets.

On a trouvé encore une paire de ciseaux longs et pointus ; une lige de fer d'un mètre et une autre de cinquante centimètres.

Le sac en toile doublé de cuir a été fendu à l'aide de ciseaux.

Les cachets de cire ont été en partie enlevés.

Les renseignements demandés aux bureaux de départ pour reconstituer le total des chargements ne sont pas encore tous parvenus, et on ne connaissait, mardi, d'après les communications faites par l'administration des Postes, que le montant de 50 lettres chargées représentant une somme de 5,000 fr. seulement.

Malheureusement, dans les 429 autres lettres chargées et recommandées, devaient se trouver des sommes plus considérables, à en juger par deux réclamants. Un banquier de l'avenue de l'Opéra, M. Namann, avait reçu un avis télégraphique d'un correspondant d'Alexandrie d'une expédition de 300,000 francs de valeurs au porteur recommandées, et d'une autre de 200,000 francs. Ces valeurs devaient être arrivées dimanche et portées à M. Namann lundi matin. Le paquet de 200,000 francs a été retrouvé derrière la poste ; mais celui de 300,000 francs a disparu.

Un négociant de Nancy a écrit également qu'il avait expédié sous lettre recommandée

une somme de 60,000 francs en billets de banque.

Ce négociant ajoute qu'il avait eu le grand tort de n'avoir déclaré que l'envoi d'une somme de cent francs.

Beaucoup d'expéditeurs peuvent se trouver dans le cas de ce négociant, et, comme lui, payeront cher l'économie qu'ils ont voulu faire.

Une nouvelle descente de police a eu lieu dans les bureaux de la place du Carrousel, où les lettres des réclamants sont dépouillées au fur et à mesure qu'elles arrivent, en présence des magistrats instructeurs, qui ont entendu également un grand nombre d'employés de tous grades de l'administration des Postes.

UN LIBRE-PENSEUR. — On écrit de Saint-Paul-de-Pont-Rousseau à l'Union Bretonne :

« Les libres-penseurs et les athées ne sont pas seulement à la ville : on en rencontre aussi au village. Témoin cet homme de chez nous, père de quatre enfants, qui s'en fut, le dimanche de Pâques, ramer ses pois. — « Quoi ! lui dirent ses voisins, tu travailles le jour de Pâques ? Cela te portera malheur. — Pâques ou non, qu'est-ce que cela me f...ait ? S'il y a un bon Dieu, nous le verrons bien. » — Il se mit en besogne. Et ce fut malheureux pour lui ; car, au bout de quelques instants, il tomba à la renverse, tout couvert de sang : il venait de s'abattre en grand le pouce gauche avec sa serpette, et était pris d'un évanouissement. Relevé dans un état grave, on a dû le conduire à l'hôpital, tandis que sa femme, malade, traîne la misère avec ses quatre enfants. Aujourd'hui, il veut bien confesser qu'il « y a un Dieu ».

Encore une nouvelle expérience de la transfusion du sang :

M^{re} Botrel, demeurant à Saint-Ouen, avenue des Batignolles, était à toute extrémité. Le médecin qui la soignait émit l'idée qu'on pourrait la sauver à l'aide de la transfusion du sang.

Aussitôt M. Botrel se rendit à Paris et ramena deux spécialistes ; et il offrit son propre sang.

L'opération a réussi. Le mari a fourni un litre et demi de son sang sans en être incommodé ; et la femme est en voie de guérison.

CAISSE VIVIENNE

Société anonyme. — Capital : 2,000,000 de fr. PARIS, 45, RUE VIVIENNE, 45, PARIS.

Achat et vente de titres au comptant et à terme exécutées avec le plus grand soin.

Paiements de Coupons et de Titres amortis.

Spécialité d'opérations à terme sur les Rentes françaises avec remise sur le courtage.

L'ART NATIONAL, Étude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs ; reliure artistique, 100 francs, payables à 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleury, à Paris.

La Librairie ABEL PILON (A. LE VASSEUR, Succ^r, 33, rue de Fleury) vient de mettre en vente un magnifique ouvrage, l'Art national, qui obtient un succès éclatant et bien mérité.

L'Art national, en effet, n'est pas seulement un ouvrage de luxe, c'est encore, et surtout, un livre d'utilité première, indispensable à tous ceux qui ont le culte de la patrie. L'auteur, H. DU CLEUZIOU, en développant l'histoire de l'art en France, démontre que cet art, né de notre sol, se prolonge à travers les âges comme un filon gaulois, où l'étranger n'a rien à revendiquer. Dans ces pages magistrales, l'archéologie, avec ses preuves irréfutables, vient à l'appui de l'histoire : c'est l'œuvre d'un savant, qui écrit avec la clarté et la verve d'un vulgarisateur. L'auteur, s'adressant à tout le monde, s'est gardé des termes techniques ; il a voulu parler une langue qui fût intelligible à tous ; son livre est, nous osons le dire, une œuvre vraiment nationale. Les illustrations, exécutées sur les dessins de l'auteur d'après les monuments du pays et de ses musées, sont répandues avec une profusion et un à-propos si grand, qu'elles sont devenues l'expression réalisée du texte. Typographie, chromos, gravures, et la reliure elle-même vrai modèle de gaufrage artistique, sont dignes, en tout point, de la grandeur de l'œuvre.

L'Art national sera bientôt entre toutes les mains.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Sommaire du n° 55. — En vacances; Le ventre de Dumontell; En Afrique; Résistons! résistons! Victoire! La patrie est en danger; Recrutement des instituteurs laïques; Un héros obscur; Le cochon; Choses et autres; Les impôts; Couplets.
Abonnements: 8 fr. par an; 4 fr. pour 6 mois; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.
Se trouve, à Saumur, chez M. Dézé, libraire.

Le 66^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, qui commence sur le département de la Gironde une étude approfondie qu'achèvera le fascicule suivant, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.
On y trouve des renseignements très-exacts sur ce département: situation, limites, nature du sol, cours d'eau, voies de communication, climat, culture, industrie, commerce, etc., etc.
Quatre gravures, dont la première hors texte, représentant une vue de Bordeaux, la cathédrale de Bordeaux, le Grand-Théâtre, le pont Saint-André de Cubzac, et enfin une excellente Carte de la Gironde, nous ont paru très-soignées et dignes en un mot du texte, ce qui est tout dire.

Appel aux Poètes.

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).
Demander le programme à M. E. HEROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ

Revue hebdomadaire,

Paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} Lérída Geoffroy.
76, rue des Saints-Pères, Paris.

Ce charmant journal, imprimé avec un grand luxe et orné de nombreuses illustrations, compte déjà, au commencement de sa seconde année, près de 4,000 abonnés; de si brillants débuts n'étonneront pas ceux qui ont eu occasion de feuilleter un seul numéro du *Jeune Age illustré*.

Aucun journal n'existait encore qui s'adressât à l'âge intermédiaire qu'on peut appeler la seconde enfance; les bébés avaient leurs journaux; les grands frères, les grandes sœurs avaient les leurs; les enfants de dix à quatorze ans n'avaient pas une Revue périodique qui leur fût spécialement destinée. M^{lle} Lérída Geoffroy a comblé cette lacune. Désormais, ces enfants n'auront qu'à demander à leurs parents de les abonner au *Jeune Age illustré*, et, chaque semaine, ils trouveront dans leur journal une charmante revue écrite tout spécialement pour eux, de jolis contes, d'intéressantes histoires dont les héros sont des enfants de leur âge, des récits de voyage, sans longueur ni détails inutiles, d'instructifs entretiens sur l'histoire naturelle, etc., etc.

Les concours de dessin, les concours littéraires, les prix offerts aux abonnés qui enverront le plus de solutions justes des nombreux problèmes proposés sous le titre: *Heures de loisir*, sont autant d'attraits qui assurent au *Jeune Age illustré* un succès toujours croissant auprès de ses gentils lecteurs.

Quant à la sympathie des familles, elle ne peut manquer à une publication dont le but est d'amuser et d'instruire les enfants, de développer leur intelligence, enfin, et surtout, de former leurs jeunes cœurs en ne mettant sous leurs yeux que de bons et salutaires exemples. S. D.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,
rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: être sa propre couturière, ingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4^e édition: avec une gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

LES FRÈRES MAHON médecins spécialistes
« obtiennent mille guérisons par an, »
— Maladies de la peau et du cuir chevelu, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc.
Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital de Saumur, le dernier dimanche de chaque mois, et il est le même jour les malades particuliers à Saumur, à Angers, de midi à trois heures. Sa pharmacie est à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Compagnons à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 44	11 h. 12	9 h. 40	11 h. 30
8 25 —	7 39 soir.	10 55 —	12 25 —	12 25 —	12 25 —
11 15 —	4 55 —	11 48 —	1 40 —	1 40 —	1 40 —
1 17 soir.	7 50 —	11 48 —	9 40 —	9 40 —	9 40 —
4 55 —	11 48 —	11 48 —	11 48 —	11 48 —	11 48 —
7 50 —	11 48 —	11 48 —	11 48 —	11 48 —	11 48 —

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 30 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 50	11 h. 30	11 h. 30	11 h. 30
8 35 —	5 17 soir.	6 30 —	8 30 —	8 30 —	8 30 —
12 15 soir.	3 50 —	4 30 —	6 30 —	6 30 —	6 30 —
6 45 —	10 47 —	11 30 —	1 30 —	1 30 —	1 30 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 10.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 AVRIL 1882.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc.
3 %	83 95	84	Nord	2145	2135	OBLIGATIONS		
3 % amortissable.	84	84 05	Orléans	1290	1297 50	Dép. de la Seine, emprunt 1857		
3 % amortissable nouveau.	111	111 30	Ouest	810	810	Obligations communales 1879.		
4 1/2 %	118 30	118 10	Compagnie parisienne du Gaz.	1346	1540	Obligat. foncières 1879 3 %		
Obligations du Trésor.	512	509	Canal de Suez.	2615	2622 50	Est		
Obligations du Trésor nouvelles	511	512	C. gén. Transatlantique.	552	555	Midi		
Banque de France	5200	5120	OBLIGATIONS.			Nord		
Comptoir d'escompte	1037 50	1040	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502	503	Orléans		
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1650	1630	— 1865, 4 %	520	517	Ouest		
Crédit de France	430	450	— 1869, 3 %	397	397	Paris-Lyon-Méditerranée.		
Crédit mobilier	572 50	580	— 1871, 3 %	392	391 25	Paris-Bourbonnais		
Est	772 50	770	— 1875, 4 %	513	512 50	Canal de Suez.		
Paris-Lyon-Méditerranée.	1795	1790	— 1876, 4 %	517 50	510			
Midi	1320	1320						

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin.	express-poste.
6 —	45 —	(s'arrête à Angers)
8 —	56 —	omnibus-mixte.
1 —	25 —	soir.
3 —	32 —	express.
7 —	15 —	omnibus.
10 —	37 —	(s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 —	21 —	omnibus.
9 —	43 —	express.
12 —	40 —	soir, omnibus-mixte.
4 —	44 —	soir, omnibus-mixte.
10 —	28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir et de Saumur à 6 heures 56.

AVIS

Les héritiers de M. MATHIAS-AUGUSTE MALTIER, décédé huissier à Gennevilliers le 31 octobre 1873, désirent retirer son cautionnement, ainsi qu'ils l'ont déjà fait savoir par un avis inséré dans ce journal en 1874. (127)

Etude de M^e VINCENT LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

PURGE LÉGALE

D'un exploit du ministère de Masson, huissier à Doué-la-Fontaine, en date du quatre avril mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré, Il appert:

Qu'à la requête de M. Jean Rouleau, propriétaire, demeurant aux Rochettes, commune de Concourson.

Pour lequel domicile est élu en l'étude de M^e V. Le Ray, avoué-licencié près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue du Marché-Noir, n° 12.

Notification a été faite:

1^o à M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Saumur;

2^o à M. Jean Perroteau-Godineau, propriétaire, demeurant aux Rochettes, commune de Concourson, au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Jean Perroteau, issu du premier mariage de Joséphine Hy, aujourd'hui épouse du sieur André Maitreau, meunier, demeurant aux Rochettes, commune de Concourson, ci-devant et actuellement à la Blanchisserie, commune de Doué, avec le sieur Perroteau;

D'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le deux mars mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré, constatant qu'à l'effet de purger les immeubles ci-après des hypothèques légales dont ils pourraient être grevés, M^e Le Ray, avoué de l'acquéreur, a déposé audit greffe la copie collationnée et enregistrée, ainsi que l'extrait d'un acte passé devant M^e Baillergeau, notaire à Doué, en présence de témoins, le vingt-un mars mil huit cent soixante-seize, enregistré et transcrit au bu-

reau des hypothèques de l'arrondissement de Saumur, contenant vente à M. Jean Rouleau, par les époux Maitreau-Hy: 1^o d'un morceau de terre, situé aux Baux-Bues, commune de Concourson, contenant soixante-trois ares soixante-douze centiares, joignant au nord Bardou, au midi Piau, au levant un chemin et au couchant Piau; 2^o d'un autre morceau de terre, nommé l'Erche, même commune, contenant vingt-deux ares, joignant au nord un chemin, au midi Rouleau, au levant la veuve Dupont et au couchant Bazauges, moyennant le prix principal de quatre mille cent quarante-six francs, en sus des charges;

Avec déclaration à Monsieur le Procureur de la République que les anciens propriétaires desdits immeubles, étaient, indépendamment des vendeurs:

1^{er}. Pour le morceau de terre des Baux-Bues: 1^o M. André Maitreau et M^{me} Perrine Gennevais, son épouse, demeurant ensemble aux Rochettes, commune de Concourson; 2^o M. Louis Gennevais, en son vivant meunier, et M^{me} Perrine Ruisseau, son épouse, ayant demeuré ensemble à Concourson;

2^{es}. Pour le morceau de terre de l'Erche: 1^o M. André Maitreau-Gennevais, sus-nommé; 2^o M. André Maitreau, en son vivant propriétaire cultivateur, et M^{me} Anne Lemoine, son épouse, ayant demeuré ensemble à Concourson;

Avec déclaration encore à Monsieur le Procureur de la République que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, n'étant pas connus de l'acquéreur, celui-ci faisait la présente publication, conformément à la loi;

Avec sommation enfin à Monsieur le Procureur de la République d'avoir à requérir telles inscriptions qu'il jugera utiles pour cause d'hypothèques légales, dans le délai de deux mois, après quoi il n'y serait plus reçu.

L'avoué de l'acquéreur, V. LE RAY. (239)

MAISON A LOUER

Rue de la Petite-Bilange, n° 10.
S'adresser à M. DELAMARRE. (41)

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur, successeur de M^e LE BLAYE, place de la Bilange, 27.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
En l'étude de M^e BRAC,
Le dimanche 23 avril 1882, à une heure.

VASTE MAISON

Servant d'hôtel
Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, 36
Ayant pour enseigne: Au Raisin de Bourgogne.

Bon revenu, susceptible d'augmentation.

Faculté de traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour renseignements et traiter, à M^e BRAC, notaire, 27, place de la Bilange.

A LOUER

DEUX MAISONS

Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.

La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.

La seconde, occupée par M^{me} Guichard, corsetière.

Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire.

S'adresser à M. Prudhommeau et à M^{me} Guichard, ou au bureau du journal.

A VENDRE

UN TERRAIN

A Saumur, rue de Bordeaux.
S'adresser à M^e BRAC, notaire, place de la Bilange. (216)

ON DEMANDE un apprenti maréchal-ferrant.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e RENARD, notaire à Blaison (Maine-et-Loire).

VENTE VOLONTAIRE DE VIN

Le lundi 24 avril 1882, à une heure de l'après-midi, M^e RENARD procédera, commune de Saint-Remy-la-Varenne, à trois kilomètres de la station de Saint-Mathurin (ligne d'Orléans).

A la requête de M. Baudriller, grand viticulteur à Blaison, à la vente aux enchères en totalité ou par lots qui ne seront pas inférieurs à 30 hectolitres, de 1,200 hectolitres de vin rouge provenant de ses vignobles de la Grande-Varenne et de Gohier.

MM. les négociants trouveront à Saint-Remy un hôtel des plus confortables.

S'adresser, pour avoir des renseignements, à M. BAUDRILLER, à Blaison ou à M^e RENARD. (231)

VENTE D'ARBRES

A VENDRE

102 pieds d'arbres, principalement chênes, sur la commune de Longué;

60 pieds de bouillards, fresnes, ormeaux, peupliers, aulnes et chênes, sur la commune de Villebriennier.

S'adresser à M. ANIS, commis-greffier au Tribunal civil, rue du Petit-Pré. (238)

A CEDER, pour cause de santé, un atelier de corsetière et magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE USINE
Avec Machine à vapeur verticale
Forcée 3 chevaux,
Et tous ses accessoires, pouvant servir à toute industrie.
S'adresser au bureau du journal.

BLANCHISSERIE SAUMUROISE

AVIS

Le Directeur invite les dames à venir, tous les mardis, à partir de midi, pour visiter l'établissement et se rendre compte de la supériorité et des soins apportés dans le blanchiment du linge. (187)

DEMANDE DE CLERC.

M^e CHARRIER, notaire à Angers, CHATEAU, demande un CLERC ayant plusieurs années de stage.

DEMANDE D'EXPÉDITIONNAIRE

M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, 27, demande un EXPÉDITIONNAIRE d'un certain âge, ayant quelques notions de comptabilité.

A L'ABEILLE

Modes, Mercerie, Bonneterie

Maison J. PERRARE, Rue Saint-Jean, 22.

On demande un JEUNE HOMME comme apprenti.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANVILLE, 51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR.

Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses.

VICHY SOURCE LARBAUD. Eau minérale alcaline, riche en sels, employée avec succès contre les affections de la gorge, les affections de la peau, les affections de l'appareil digestif, les affections de l'appareil circulatoire, les affections de l'appareil respiratoire, les affections de l'appareil génital, les affections de l'appareil urinaire, les affections de l'appareil locomoteur, les affections de l'appareil nerveux, les affections de l'appareil sensoriel, les affections de l'appareil reproducteur, les affections de l'appareil excréteur, les affections de l'appareil excréteur, les affections de l'appareil excréteur.

Saumur, imprimerie P. GODET.